

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES AGENTS DES SERVICES CULTURELS DU VENDREDI 11 MAI 2012

Étaient présents 20 collègues, travaillant dans les services culturels qu'ils soient ou non transférés : bibliothèque, conservatoire, théâtre, DAC, centre culturel.

Rappel sur la situation générale

Le transfert d'un certain nombre de services municipaux dans la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (CAEE) est donc effectif depuis janvier 2012. Aux Lilas, ce transfert concerne les services suivants :

- ✧ La bibliothèque
- ✧ Le conservatoire
- ✧ Le cinéma (sans le théâtre)
- ✧ La piscine
- ✧ La ZAC du centre-ville
- ✧ Aide à la création et au développement des entreprises (sauf commerce de proximité)
- ✧ Le Pôle insertion
- ✧ Service de lutte contre l'habitat indigne
- ✧ Service d'accès au droit (Adil, permanences à la mairie et au Kiosque)

Des conventions de mise à disposition entre la CAEE et les villes sont établies afin que les services poursuivent leur activité dans des conditions ordinaires.

Cette période transitoire, pendant laquelle les personnels continuent d'être rémunérés par les villes et dépendent de leur hiérarchie habituelle, est d'une durée minimum de 12 mois, reconductible une à deux fois par tranche de 6 mois. À l'issue des 24 mois, les personnels affectés à 100% sur les compétences transférées sont automatiquement transférés. Pour les agents affectés partiellement sur ces compétences (50% à 80%), des discussions seront établies entre les personnels, les villes et la CAEE afin de déterminer s'ils seront ou non transférés.

Ces deux années de mise à disposition représentent donc une étape décisive pour les agents « transférables », car c'est à ce moment-là que sont définies et validées les conditions réelles du transfert.

Lors des négociations avec la CAEE et la mairie, la CGT défend le maintien des emplois dans leur totalité, quel que soit le taux d'affectation, ainsi que la résorption de la précarité (contractuels et emplois partiels non désirés) par la titularisation, l'harmonisation « vers le haut » des congés, du temps de travail, du temps de repos hebdomadaire et du régime indemnitaire.

Toutefois, la disparité des situations des personnels sur les 9 villes et à l'intérieur même de chaque ville (notamment dans les services culturels) est considérable. Dans la même période, la loi de titularisation des contractuels de la fonction publique doit rentrer en application. Dans ce contexte nous devons avoir la meilleure visibilité possible sur la situation des agents concernés.

Il est donc important que les collègues, surtout ceux dont le statut ou l'activité rentrent dans des cas « atypiques », participent aux réunions syndicales afin d'établir un état des lieux précis sur les différentes situations, ville par ville, filière par filière, en fonction des grades et des statuts.

Ainsi, collectivement, nous pourrions défendre, en toute connaissance de cause, les intérêts de tous les agents transférés.

Lors de la dernière réunion du groupe de transfert (25 avril 2012), Mme Peyge, vice présidente de la CAEE, déléguée au personnel, a confirmé auprès des syndicats la tenue de deux réunions – l'une pour la filière sportive et l'autre pour la filière culturelle – chacune ayant pour objet, dans la filière concernée, de débattre des points suivants :

- ✪ Le régime indemnitaire
- ✪ L'organisation du travail pour les équipements

La réunion du groupe de transfert pour la filière sportive se tiendra le jeudi 14 juin et celle pour la filière culturelle, le mardi 26 juin.

Tenant compte, qu'après la première vague de transferts, certains agents (encombrants) ont été obligés de passer de 35 à 37h30, la CGT a dores et déjà demandé à la CAEE que soient définies des règles claires portant notamment sur la durée de temps de travail hebdomadaire, le temps de récupération consécutif, l'harmonisation du régime indemnitaire.

La CGT considère qu'il revient en priorité aux équipements des filières sportive et culturelle d'organiser localement leur planning et leur gestion quotidienne (à l'image de ce qui est pratiqué, par exemple, dans les piscines parisiennes). La CGT émet, par conséquent, les plus grandes réserves sur le pilotage de l'ensemble de ces équipements à l'échelle du territoire de la CAEE.

La CGT demande au service DAC de la communauté d'agglomération de fournir des informations précises sur les projets de service des services transférés.

Le point sur la situation aux Lilas

Il semblerait finalement que l'accueil de l'espace Anglemont serait intégralement transféré. Une contribution de la ville serait versée à la communauté d'agglomération pour la part d'activité de l'accueil concernant le centre culturel, ce dernier restant un service municipal.

Le fonctionnement de l'accueil du bâtiment, s'il devait dépendre de deux directions – CAEE et ville – nécessiterait une réorganisation approfondie, sachant que ce service est en sous-effectif et nécessite déjà l'emploi ponctuels de collègues provenant d'autres services municipaux.

De façon plus générale, la CGT demande à la ville et à la communauté d'agglomération des précisions sur l'organisation pratique d'équipements (projets de services et profils de postes) qui seraient conduits à fonctionner sous deux directions. Cela vaut pour l'accueil d'Anglemont mais également pour le TGC.

Plusieurs collègues travaillant à la fois au centre culturel et au conservatoire ont eu confirmation par leur direction que le transfert de leur poste ne porterait que pour la partie « conservatoire » de leur activité, ce qui exclu la mise à disposition durable de la part « centre culturelle », une solution pourtant envisagée lors de la réunion avec la DGS cet automne.

Ces collègues, ont développé sur la ville un ensemble d'activités qui se répartissent entre le conservatoire et le centre culturel ; chacune ayant des publics et des finalités spécifiques. Ces collègues n'ont actuellement qu'un seul employeur et considèrent que le fait de scinder leur contrat de travail en deux parties représente un préjudice. La CGT demande à la municipalité qu'une concertation spécifique soit établie afin d'obtenir des garanties sur l'avenir professionnel de ces collègues.

La CGT demande également auprès de la municipalité des précisions sur le projet de service de la DAC et, plus généralement, les orientations concernant l'avenir de l'action culturelle sur la ville des Lilas, notamment au centre culturel.

Prochaine réunion :
le jeudi 24 mai de 9h30 à 12 h
à la Bourse du travail de Bobigny,
en présence les agents des conservatoires des 9 villes.